

Mesdames et Messieurs les membres de la Commission Nationale des Bourses,

La FAPEE se réjouit de l'existence d'un système de bourses unique au monde qui apporte une aide essentielle à un cinquième des élèves français scolarisés dans le réseau et rappelle que ce dispositif est indispensable pour permettre l'accessibilité et préserver la mixité sociale dans nos désormais 522 établissements dont les frais de scolarité subissent d'importantes augmentations années après années.

Ces hausses sont notamment dues à l'effet combiné d'une baisse constante de la dotation de l'Etat à l'AEFE entre 2013 et 2017 et d'une progression ininterrompue de la masse salariale à la charge de l'AEFE, notamment la hausse des pension civiles de 31% ou le GVT. Or il est important de rappeler qu'avec les 24,6 millions supplémentaires annoncés par le ministre Le Drian pour les prochaines années, nous ne retrouverons que le niveau de la dotation de 2013 alors qu'entre-temps le nombre d'élèves a augmenté de 15% dont plus de 5% à cette rentrée. Il convient de signaler que le retour à son taux de 2017 – récemment voté en CA - de la participation financière complémentaire assise sur les frais de scolarités ne permettra en aucun cas de diminuer ceux-ci. Tout au mieux pourra-t-on espérer des hausses plus modérées qu'avant mais qui resteront toujours trop importantes et inévitables tant que l'agence ne se lancera pas dans une réforme structurelle.

Fort du constat que les hausses ont pour effet de réduire l'accessibilité de nos établissements pour les familles des classes moyennes trop « pauvres » pour payer les frais de scolarité mais trop « riches » pour bénéficier d'une bourse et qui se tournent alors quand c'est possible vers le système local, la FAPEE a effectué en septembre 2019 une consultation auprès de ses APE adhérentes sur le processus d'attribution des bourses.

On peut tout d'abord s'interroger sur la baisse du nombre d'élèves boursiers et sur le fait que l'enveloppe totale allouée dans le cadre du programme 151 n'est pas totalement utilisée alors que chaque poste consulaire se voit attribuer une enveloppe contrainte dans le cadre du dialogue de gestion.

Il ressort également que certains critères et modalités d'attribution excluent ou pour le moins posent des difficultés aux familles quand elles remplissent les dossiers. A cet effet, nous remercions la députée Anne Genetet, de nous avoir auditionné sur le programme 151 et d'avoir repris dans son rapport plusieurs de nos propositions.

Nous ne les reprendrons pas toutes ici car elles sont nombreuses mais citerons notamment :

- Tout d'abord la nécessité de revoir le calcul des seuils d'exclusion, en séparant par exemple le patrimoine liquide de celui qui ne l'est pas, ou en prenant en compte le nombre d'enfants dans sa détermination. Surtout, ne serait-il pas plus efficace et équitable de remplacer ces 2 seuils d'actifs immobilier et mobilier, par un seuil unique, correspondant à l'actif net de la famille, toutes catégories d'actifs confondues ?

Mais aussi,

- Généraliser des séances d'information dans les établissements afin d'améliorer l'information aux familles sur les critères d'éligibilité et mettre à disposition un simulateur sur le site du consulat.
- Mieux associer les membres du Conseil Consulaire au dialogue de gestion et donc à la détermination de l'enveloppe limitative

Ou encore

- Professionnaliser le contrôle de façon générale en dissociant le volet service social du volet contrôle financier, et pourquoi pas l'externaliser.

Il nous semble de plus important que dans le cadre du développement du réseau qui est passé de 355 000 à 370 000 élèves en un an, une analyse fine à l'issue de cette 2e CNB, soit menée pour déterminer parmi ces 15 000 nouveaux élèves, le nombre de Français, le nombre de demandeurs de bourse et le nombre de boursiers et d'analyser l'impact dans les circonscriptions consulaires concernées. Si nous souhaitons que le développement du réseau ne se fasse pas au détriment des élèves boursiers qui y sont actuellement scolarisés et qu'il soit également accessible à de nouveaux élèves, il faudrait être prêts à augmenter le budget des bourses proportionnellement à l'augmentation des effectifs par zone géographique.

Enfin, nous remercions le directeur de l'Agence qui nous a donné son accord de principe sur l'organisation d'une rencontre avec le service de l'aide à la scolarité de l'agence afin de partager nos propositions d'améliorations du système de bourses. Et c'est d'ailleurs l'occasion - et ce sera notre conclusion - de louer les efforts du service de l'aide à la scolarité de l'AEFE, des services des bourses dans les consulats et des conseils consulaires qui font tous un excellent travail.